(fenêtres sur.Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

Dispensé de timbrage NEVERS CDIS Déposé le 20/01/2012

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Des enseignants, des moyens, une école de qualité pour tous et pour chacun !
Le SNUipp-FSU 58 vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2012 !

Formation

P. 2

Action

P. 3

Adhésion

P. 4

N°182
Janvier 2012

Sommaire :

P.2 : carrière : permutations informatisées, formation
P.3 : actu : « 101 grèves et manifestations », « évaluations : la Nièvre à la une ! »
P.4 : adhésion

EDITO

Les effets de la poursuite du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite débouchent sur de nouvelles suppressions, portant à 80 000 depuis 2007 le nombre d'emplois supprimés.

A la rentrée 2012, 5 700 postes d'enseignants seront purement et simplement supprimés dans l'école primaire, dont 28 dans la Nièvre. Ces nouvelles coupes claires sont inacceptables. La qualité de vie et d'apprentissage des élèves va être touchée de plein fouet et les conditions de travail des enseignants vont encore se dégrader. La lutte contre l'échec scolaire et pour la réussite de tous les élèves sera de plus en plus difficile à mener.

Remplacements torpillés, moyens RASED dévastés, scolarisation des moins de trois ans asphyxiée, formation professionnelle liquidée, le nombre d'élèves par classe va également augmenter. Ces mesures, s'additionnant aux précédentes suppressions subies depuis plusieurs années, seront dévastatrices pour l'école.

Le SNUipp avec la FSU appelle à développer la mobilisation contre la politique éducative du gouvernement (suppressions de postes, évaluation, gouvernance...). Après avoir déposé l'alerte sociale dans tous les départements, **le SNUipp-FSU lance un appel à 101 grèves et manifestations pour l'avenir de l'école,** au moment des annonces locales de suppressions de postes, qui se dérouleront tout au long du premier trimestre.

Partout il propose à l'ensemble de ses partenaires, et notamment aux parents d'élèves, de s'y associer.

BRÈVES

Le nombre du mois :

28

Comme le nombre de postes supprimés dans le premier degré dans la Nièvre à la rentrée prochaine, 20 au titre de la démographie (postes « classe ») et 8 au titre du « schéma d'emploi » (RASED, remplaçants…). Pour rappel, l'an dernier, 18 postes avaient été supprimés dans notre département.

Règles du mouvement : groupe de travail le 17 février

A la demande des élus du SNUipp-FSU en CAPD, un groupe de travail traitant des règles du mouvement départemental aura lieu le 17 février. A cette occasion, le SNUipp 58 fera, comme chaque année, des propositions pour en améliorer le fonctionnement.

Nouvelle grille indiciaire des PE

Le décret n° 2012-31 du 09/01/2012 met en place à compter du 1er février 2012 l'augmentation de l'indice pour les échelons 3 (+ 22 points), 4 (+ 14 points) et 5 (+ 5 points) des PE classe normale. Et pour tous les autres ?

Temps partiels : la circulaire est parue

Pour les temps partiels, ainsi que les disponibilités et les détachements, les demandes doivent être déposées avant le 19 mars. Envoyez un double de votre demande au SNUipp-FSU 58 pour suivi.

Salaires : en baisse !

Conséquence de la nouvelle loi sur les retraites, la cotisation au titre des pensions est passée de 8.12 % à 8.39 % au 1er janvier 2012. Le point d'indice n'étant lui, pas revu depuis 2010, la nouvelle grille des salaires est établie… à la baisse !
Voir la grille complète des salaires sur http://www.snuipp.fr/Grille-des-salaires-au-01-01-2011.

PERMUTATIONS 2012 : GROUPE DE TRAVAIL LE 27 JANVIER

Un groupe de travail traitant des permutations informatisées 2012 se tiendra vendredi 27 janvier. A cette occasion, les barèmes des candidats au départ seront vérifiés.

Cette année, **95 collègues de la Nièvre participent aux permutations informatisées**, contre 90 l'an dernier, 100 en 2010, 116 en 2009, 107 en 2008 et 137 en 2007.

Un groupe de travail départemental se réunira à l'inspection académique le vendredi 27 janvier pour contrôler les candidatures, vérifier les vœux et les barèmes et examiner les demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap.

Vos élus du SNUipp auront procédé au préalable au calcul et à la vérification de tous les barèmes. Nous pourrons ainsi comparer nos résultats avec ceux de l'administration, et informer individuellement les candidats. **Contactez-nous pour plus de renseignements et visitez régulièrement le site du SNUipp 58.**

Les éventuelles réclamations doivent impérativement être parvenues à l'inspection académique avant le 3 février, date limite des demandes tardives pour rapprochement de conjoint et des demandes d'annulation et modification. Enfin, **les résultats devraient être connus le lundi 12 mars**.

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION : ÇA EXISTE !

Le droit individuel à la formation (DIF), souvent méconnu des collègues, existe depuis 2007. Il consiste pour chaque enseignant en un crédit d'heures de formation, en dehors des « 108 heures » réglementaires. Le BO du 1er décembre 2011 demande aux recteurs et inspecteurs d'académie d'organiser un calendrier permettant aux collègues intéressés par ce dispositif de déposer leur candidature. Dans la Nièvre, le SNUipp a demandé, lors de l'audience du 12 janvier, que l'inspecteur d'académie informe les personnels du calendrier qu'il a défini .

L'année dernière, sur l'académie de Dijon, 18 demandes ont été retenues, toutes dans le second degré, aucune modalité d'inscription n'ayant été proposée par les IA de l'académie pour le premier degré.

Chaque enseignant à temps complet bénéficie de 20 heures de DIF par an plafonné à 120 heures. Sont prioritaires les formations hors plan de formation (projet professionnel) et hors temps de service.

Une allocation de formation est versée lorsque la formation s'exerce pendant les vacances (50 % du traitement horaire). Le coût de la formation peut être pris en charge par l'administration.

Avec ce dispositif du DIF, on est encore bien loin d'une véritable possibilité de deuxième carrière pour les enseignants qui sont pourtant de plus en plus nombreux à souhaiter se diriger vers d'autres métiers. Un site, *Aidoprofs*, développé par d'anciens professeurs ayant réussi leur reconversion, met à disposition parcours et renseignements pratiques.

Congé de formation : demandes jusqu'au 17 février

Pour les demandes de congé de formation professionnelle, c'est maintenant ! Les dossiers sont à demander à l'Inspection Académique de la Nièvre (bureau C7) et à retourner à l'IEN de circonscription pour le 17 février.
Le congé peut être demandé pour une durée maximale de trois ans (on peut demander une ou plusieurs durées inférieures).
Une indemnité (se montant à 85 % du traitement brut) est versée les douze premiers mois.
Le versement de cette indemnité est conditionné à l'obligation de rester au service de l'administration durant trois fois la durée du versement de l'indemnité.
Contactez-nous pour plus d'informations.

101 GRÈVES ET MANIFESTATIONS !

5 700 suppressions de postes au niveau national dans les écoles primaires, 28 postes dans la Nièvre, ces nouvelles coupes claires sont inacceptables. Le SNUipp-FSU demande la suspension de ces suppressions et appelle à « 101 grèves et manifestations pour l'avenir de l'école ».

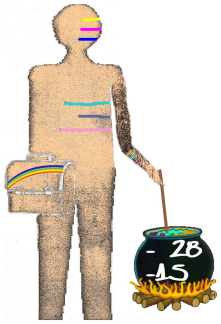

Dans la Nièvre, 28 postes devraient être supprimés dans le premier degré. 20 au titre de la démographie (postes "classe") et 8 au titre du "schéma d'emplois" alors qu'il devrait y avoir 426 élèves en moins à la rentrée prochaine. Lors de l'audience à l'inspection académique du 12 janvier dernier, obtenue suite à l'alerte sociale déclenchée par le SNUipp-FSU 58, nous avons exprimé nos inquiétudes pour certains RPI, l'expérience de l'année dernière ayant démontré que la fermeture de l'école dans certains villages n'avait pas été sans conséquences... De même, nous avons également exprimé notre crainte de voir le nombre d'élèves par classe augmenter, notamment en maternelle. Sur ce point, M. Gien nous a assuré que tous les élèves de 3 ans seraient accueillis et que notre département avait une "forte marge de manœuvre" pour les "2 ans" et qu'il pourrait "en accueillir plus". A vérifier...
Pour le reste, "rien n'est exclu", tous les postes pourraient être touchés, que ce soit en urbain ou en rural. 8 postes seraient donc supprimés, hors classe, "au titre du schéma d'emploi". D'après l'inspection académique, ce seraient des postes de RASED et de remplaçants qui feront les frais de cette décision. Rappelons que lors du "groupe technique RASED" du 22 novembre dernier il avait été annoncé que deux postes E, à Montsauche et Imphy-Dornes, seraient sans doute supprimés. Pour les psychologues scolaires, rien n'est décidé, même si M. Gien a concédé qu'"on ne peut pas l'exclure". 6 postes de remplaçants pourraient donc être supprimés. En effet, d'après l'administration, les postes de conseiller pédagogique, de maître formateur, de même que les postes TICE, ne devraient pas être touchés, « a priori ».

Et le 31 janvier ?

Le SNUipp-FSU annonce également un « temps fort national » le 31 janvier. En effet, convergeant avec l'appel du second degré, certains départements seront dans l'action. Ce jour-là, les professeurs des lycées et collèges sont appelés à manifester à Paris contre le projet d'évaluation et les suppressions de postes. Dans la Nièvre, compte tenu que cette journée ne sera pas unitaire, le SE-UNSA entre autres n'appelant pas dans notre département, et après consultation de ses adhérents, le SNUipp 58 a décidé de ne pas appeler à la grève le 31 janvier. Par contre, un préavis ayant été déposé, chacun a bien entendu la possibilité d'être en grève le 31 janvier, et de participer à la manifestation à Paris avec nos collègues du second degré (contact : snes-nievre@dijon.snes.edu).

Dans la Nièvre, dans le cadre des « 101 grèves et manifestations », une journée de grève et d'action devrait avoir lieu le jour de CDEN, probablement le 14 février. Des contacts ont été pris par la FSU avec les autres organisations syndicales et la FCPE pour envisager des actions unitaires en février.

EVALUATIONS : LA NIÈVRE À LA UNE !

Ce n'est pas souvent que notre département est ainsi mis à la une de l'actualité. La Nièvre est montrée du doigt pour ses « pré-tests » CM2 de janvier. On s'en serait bien passé...

« Quand l'évaluationnite touche la Nièvre » titrait « le café pédagogique » du 12 janvier dernier, évoquant les notes de service de certains IEN de notre département qui « conseillent » aux enseignants de CM2 de faire passer des pré-tests à leurs élèves pour les préparer aux évaluations de juin. Zèle ? Bachotage ? Volonté de « faire du chiffre » et d'afficher de meilleurs résultats ? Alors qu'une grande partie de la communauté éducative s'interroge sur l'utilité de ces évaluations, que celles-ci ont été repoussées cette année en juin, on « encourage » (fortement dans certains cas) quasiment les enseignants nivernais à les faire passer deux fois. Sans parler de la perte de temps et du nombre de photocopies à effectuer...

Interrogée par le SNUipp-FSU 58, l'inspection académique, qui trouve cette polémique "attristante", nous a assuré que la consigne avait été mal comprise, car peut-être mal formulée, et qu'il n'était pas question de bachotage... Ces pré-tests ne sont pas obligatoires, et ne peuvent, d'après M. Gien, concerner que quelques élèves et quelques exercices. L'idée serait d'habituer les élèves "à travailler sur un temps limité", de les "mettre en situation complexe" et de "mettre en synergie certaines compétences".

Puisque les enseignants avaient "mal compris" (sic), les IEN s'engagent à "re-communiquer" à ce sujet...

BRÈVES

Direction : audience en vue

Mercredi 18 janvier, le SNUipp-FSU 58 a réuni directrices et directeurs d'écoles dans ses locaux à l'occasion d'une réunion d'information syndicale. De nombreux sujets ont été débattus, donnant lieu à de riches échanges. Actualité oblige, celui de la carte scolaire s'est rapidement imposé. La problématique des EVS reste elle aussi entière et la totalité des heures prescrites aux enfants en situation de handicap par la MDPH n'est pas toujours respectée. Par ailleurs, les directeurs souhaitent ne plus être les recruteurs, une commission semblable à celle organisée pour les assistants de scolarisation serait mieux à même de faire ce travail selon eux. Une réflexion a également été menée concernant l'allègement de la gestion des courriels. Enfin, décision a été prise de demander une audience à l'inspecteur d'académie concernant la mise en place du DUER, document « à la sauce bourguignonne », contestable tant dans le contenu que sur la forme.

Programmes : de nouveaux repères contestables

Au BO du 5 janvier 2012 sont parues les progressions annexes des programmes pour le cycle 2 et le cycle 3. Elles concernent EPS, langue vivante, instruction civique et morale ainsi que découverte du monde en C2 et histoire, géographie, sciences expérimentales et technologie pour le C3. Des progressions dont personne ne veut. Les chercheurs et spécialistes que le SNUipp a interrogés l'ont en effet tous rappelé, les programmes de 2008 sont vraiment inadaptés et en conséquence les progressions, indicatives et non obligatoires, le sont également.

Le SNUipp 58 sur facebook

Depuis le début de l'année, vous pouvez désormais retrouver le SNUipp-FSU de la Nièvre sur facebook à l'adresse suivante : http://www.facebook.com/snuipp58.

ADHÉSION

Je me syndique au SNUipp 2011/2012

OSONS ! Après les élections professionnelles et le succès du SNUipp-FSU 58 (plus de 50% des voix), nous devons encore et toujours mener bataille. Le SNUipp-FSU ne perçoit aucune subvention. Il ne vit que parce que des collègues ont décidé de contribuer à son existence en se syndiquant. Alors, (re)syndiquez-vous, proposez la syndicalisation à vos collègues. Et n'oubliez pas non plus que 66% du montant de votre cotisation est déductible des impôts.

Je me syndique au SNUipp Nièvre afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans la Fédération Syndicale Unitaire.
Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications. Je demande au SNUipp Nièvre de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il peut avoir accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Nièvre.

Date :

Signature :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Poste occupé : .....

.....

Montant de la cotisation en fonction de votre échelon (entourez votre situation)
Pour les temps partiels : cotisation multipliée par 0,5 ou 0,75
le montant indiqué en italique est pour information

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE				120	127	135	143	154	164	177	191
(avec la déduction d'impôt)				*39,6*	*41,91*	*44,55*	*47,19*	*50,82*	*54,12*	*58,41*	*63,03*
Instit							115	122	128	136	149
(avec la déduction d'impôt)							*37,95*	*40,26*	*42,24*	*44,88*	*49,17*
PE Hors-classe	143	162	174	186	201	215	227				
(avec la déduction d'impôt)	*47,19*	*53,46*	*57,42*	*61,38*	*66,33*	*70,95*	*74,91*				

Disponibilité	80
Congé parental	80
Assistant d'éducation, AVS, EVS	15
Retraités	95

Etudiant	35
Stagiaire	80
Titulaire 1ère année	90
Titulaire 2ème année	100

COMMENT SE SYNDIQUER ?

⇒ **Par chèque(s) : Joindre au bulletin complété 1 à 5 chèques datés du jour. Ils seront débités à partir du mois où vous les envoyez et un par mois suivant.**

⇒ **Renvoyer à SNUipp 58, Bourse du Travail, 2 bis bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (affilié à la FSU)
Bourse du travail, 2 bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS.
Tél. : **03 86 36 94 46** Fax : 03 86 21 53 74 Courriel : **snu58@snuipp.fr**
Directeur de publication : Derouault Jimmy Imprimé par nos soins N° CPPAP : 0413 S 06536 Mensuel 0,60 € Abonnement annuel 3 €.